

LA PLATEFORME DE FORMATION COLLABORATIVE OUVERTE À TOUS ! Créez, partagez, évaluez et accédez à un espace de formation 4.0

Formation en ligne - Offre volontaire Renforcé

Présentation

La transition numérique impacte fortement les métiers et les besoins en compétences et questionne l'ensemble des acteurs de l'emploi-formation.

Pour accompagner les actifs et les entreprises du champ OCAPIAT* à mieux appréhender les impacts de la transformation numérique sur la formation professionnelle, avec le concours du Fonds Social Européen (FSE), OCAPIAT a développé une plateforme de formation collaborative en ligne, au service du développement des compétences.

Le CAMP'NUM dispose d'un espace public permettant d'accéder, créer, partager et mutualiser des contenus en accès libre et d'un espace privé (sur contribution volontaire), permettant au-delà de l'espace public de former ses équipes, cibler son public, impliquer, engager et évaluer.

En adhérant à l'offre CAMP'NUM espace public, l'entreprise bénéficie de la part d'OCAPIAT :

- D'un compte en accès libre.
- De ressources pédagogiques digitales, conçues spécifiquement par OCAPIAT pour les besoins du secteur. (Powerpoint interactif, vidéo classique, vidéo interactive, MOOC, sondage, Quiz, etc...).
- D'un éditeur vidéo intégré lui permettant de créer et partager des contenus.
- De la possibilité d'organiser son parcours de formation (personnalisation de son parcours de formation, positionnement, évaluation, qualification et certification).

En adhérant à l'offre CAMP'NUM espace privé, l'entreprise bénéficie de la part d'OCAPIAT :

- D'un espace privé personnalisable. (LMS avec des fonctionnalités augmentées).
- De la possibilité de cibler son audience.
- De ressources pédagogiques digitales exclusives, créées et/ou achetées spécifiquement par OCAPIAT pour les besoins de ses adhérents. (Powerpoint interactif, vidéo classique, vidéo interactive, MOOC, sondage, Quiz etc.).
- D'un éditeur vidéo intégré lui permettant de créer et partager des contenus, en parfaite autonomie. (Outil auteur).
- De la possibilité d'organiser des formations et des parcours de formation (formation, qualification, certification, positionnement, évaluation).
- De visualiser ses statistiques et suivre la progression de ses apprenants.
- De gérer des référentiels métiers, compétences et blocs de compétences.
- D'organiser et participer à des webinars.
- D'accéder à l'Entreprise Virtuelle (Formation en réalité virtuelle) et d'organiser des classes virtuelles.

* dont la convention collective relève du champ d'OCAPIAT ; hors secteur PECHE, CULTURES MARINES ET COOPERATION MARITIME (modalités spécifiques) et hors Chambres d'Agriculture.

Conditions d'accès

CAMP'NUM espace public

- Tout individu.

CAMP'NUM espace privé

- Tout adhérent relevant du champ OCAPAT*.

Modalités

CAMP'NUM espace public

- Ouvert à tous.

CAMP'NUM espace privé

- Est accessible via l'**offre volontaire RenforCé**.
- Le montant de la contribution RenforCé est calculé en fonction du nombre d'utilisateurs mensuel.
 - Devis sur demande auprès de votre conseiller.
- L'acquittement de la contribution volontaire est dû à la fin de l'exercice civil.

Démarches à entreprendre

CAMP'NUM espace public

- L'individu crée un compte sur www.campnum.com et accepte les CGU.

CAMP'NUM espace privé

- L'individu fait une demande d'adhésion pour le compte de son entreprise relevant du champ OCAPAT* via le formulaire de demande d'ouverture d'espace privé.
- L'entreprise reçoit et signe une convention d'adhésion volontaire RenforCé.
- L'entreprise reçoit et signe un contrat d'utilisation de la suite logicielle mise à disposition avec OCAPAT.
- L'entreprise signe un contrat de dépôt de contenus dans l'espace public CAMP'NUM, avec OCAPAT.
- La demande est validée par OCAPAT.
- Possibilité de former ses formateurs à l'utilisation de CAMP'NUM. Service à contractualiser avec notre partenaire. Contactez votre Conseiller.

Pour plus d'informations
www.campnum.com
campnum@ocapiat.fr

* dont la convention collective relève du champ d'OCAPAT ; hors secteur PECHE, CULTURES MARINES ET COOPERATION MARITIME (modalités spécifiques) et hors Chambres d'Agriculture.